

**ARRÊTÉ DEP-2026-259 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DE NIVEAU 3 VENDEUR – CONSEIL EN
ALIMENTATION**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2022 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 Vendeur-conseil en alimentation ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys du certificat de spécialisation de niveau 3 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat de spécialisation Vendeur-conseil en alimentation pour la session 2026 dans l'académie de Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Ahmed ANFI, professionnel

Vice-présidente :

Madame Isabelle-Jeanne LECERF, enseignante

Enseignants :

Madame Assia MIRI

Monsieur Jaouel HAMMADI

Professionnelles :

Madame Sabine HANSEN

Madame Laetitia COSTA

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET